



Paris, le 22 janvier 2013

VNF est en place, FORCE OUVRIÈRE aussi !

L'établissement public administratif Voies Navigables de France est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2013, certains ont eu besoin de sacraliser ce moment par l'événementiel et la tenue d'assemblées générales.

FORCE OUVRIÈRE n'a pas attendu ce moment pour être en place et défendre les intérêts des agents.

Nos différents syndicats nationaux sont représentés dans toutes les directions territoriales, par l'intermédiaire de leurs sections locales.

Ces sections fonctionnent sous la forme d'une union, un cartel des différentes sections en un groupement pour mener à bien des actions communes.

Notre structure nationale reprend le même schéma, la représentativité de notre organisation syndicale, au sein de l'établissement public, se fait sous la forme d'un cartel national des syndicats nationaux au sein de la Fédération EETS.

Ce cartel a permis de s'opposer au projet de création de l'établissement public qui ne garantissait pas l'avenir des services et des personnels.

Nous avons raison, certains ont signé pour avoir accès au comité de suivi, qui n'a rien suivi puisque la pièce maîtresse du fameux comité, la cartographie des emplois ne leur fut présentée que fin décembre 2012 soit trop peu de temps avant la date fatidique de création de l'EPA, avec la suppression de 121 ETP !

FORCE OUVRIÈRE est en marche.

Les cartels des différentes directions territoriales vont se réunir en assemblées générales, avant la réunion de leurs délégués au plan national.

Notre organisation syndicale est bien présente lors des différentes réunions de travail qui se tiennent à l'antenne de VNF à Paris, dont la dernière qui s'est tenue le 17 janvier 2013 et donc nous vous donnons le compte-rendu.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de cette réunion comporte 5 points :

- ➔ 1- Validation du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2012,
- ➔ 2- Décision du Directeur général,

- ➔ 3- Sujets prioritaires de l'agenda social pour le premier trimestre (IRP, organisation et moyens des OS recrutement au sein de l'EPA),
- ➔ 4- Mise en place des instances transitoires,
- ➔ 5- Moyens des organisations syndicales.

En préambule FORCE OUVRIÈRE a demandé que le point n°5 soit introduit en n°3, puisque les moyens qui doivent être alloués aux organisations syndicales ont un impact direct sur les points 3 et 4.

Le Directeur général en convient et accepte la modification de l'ordre du jour.

Point n°1 : Des précisions ont été apportées.

La décision du directeur général pour le maintien du groupe d'échange informel pendant 3 mois, ce délai est maintenu mais pourrait être porté à 4 mois selon les aléas des calendriers électoraux.

Le chapitre sur la médecine du travail qui manque de développement, sera réinscrit dans le prochain compte-rendu.

Point n°2 : Décision du directeur général.

Cette décision fixe le cadre des concertations avec les organisations syndicales représentatives dans l'établissement public (copie jointe au CR).

FORCE OUVRIÈRE est intervenu pour que la mise à disposition des véhicules de services, pour les agents qui participent aux assemblées générales, le soit aussi pour les Heures Mensuelles d'Information.

Monsieur PAPINUTTI accepte et donnera des instructions en ce sens.

Point n°3 (ex n°5) : Moyens des organisations syndicales.

En préalable aux modalités pratiques et thématiques de l'organisation du dialogue social et des moyens des organisations syndicales, FORCE OUVRIÈRE a demandé que les lois, décrets et circulaires qui régissent les droits des fonctionnaires soient appliquées aux personnels affectés à l'établissement public en position normale d'activité (PNA).

En l'occurrence nous demandons, l'application de la circulaire du 13 décembre 2000 qui définit les droits syndicaux au sein du ministère, laquelle est prorogée par décision du Secrétaire général du MEDDE et METL jusqu'à la parution d'une nouvelle directive qui doit être négociée durant le premier semestre 2013.

Le Directeur général précise qu'il n'a pas l'intention de réduire les droits syndicaux du personnel et applique cette circulaire jusqu'à l'actualisation du droit de la Fonction Publique.

Notre organisation syndicale a demandé la pérennisation de l'utilisation des véhicules de services pour les AG et HMI après la période transitoire, le Directeur général donne son accord.

VNF nous donne en séance un document de travail sur l'organisation du dialogue social et les moyens des organisations syndicales qui comporte 6 points :

- Actions de communication des OS,
- Agenda du dialogue social et méthode de travail pour les négociations,
- Formation des représentants syndicaux,
- Moyens en temps des organisations syndicales,
- Moyens matériels et financiers mis à la disposition des OS,
- Garanties statutaires et indemnitaires des représentants syndicaux (droit public et droit privé),

Ce document sera examiné et développé lors de la prochaine réunion du 12 février 2013.

Il fera l'objet d'un groupe de travail spécifique qui aboutira à un projet final avec une priorisation des propositions.

Ce projet sera validé par le groupe d'échange après la présentation du document finalisé en groupe de travail.

Point n°4 (ex 3) : Agenda social.

Ce point porte sur les IRP (institutions représentatives du personnel), le comité d'entreprise, le CHSCT, le délégué du personnel, la mise en place des instances provisoires et le recrutement au sein de l'EPA.

La liste des représentants aux instances doit être déposée pour le 9 février 2013 par les organisations syndicales.

Les membres du Comité Technique et du CHSCT bénéficieront d'une journée d'accueil à Béthune, de même que pour les membres du conseil d'administration.

Lors de la discussion sur le recrutement au sein de l'EPA, l'UNSA a demandé que le comité de suivi soit maintenu et que dans ce cadre le recrutement y soit abordé.

FORCE OUVRIÈRE s'est opposé à cette demande, l'établissement public est effectif au 1^{er} janvier 2013, notre organisation syndicale, a non seulement un droit de regard, mais a aussi par sa représentativité, force de discussion et de négociation.

Le Directeur général confirme notre point de vue et ne souhaite pas maintenir le comité de suivi car celui-ci ferait doublon avec le groupe d'échange.

Point n°5 (ex 4) : Instances transitoires.

Le Directeur général propose une organisation de la représentativité du personnel au niveau central et local, durant la période transitoire et pérenne.

FORCE OUVRIÈRE a dénoncé le mode de calcul arrêté par le gouvernement FILLON pour asseoir le nombre de sièges attribués à notre organisation syndicale. La méthode mise en place par le ministère, lors des élections du CTM du 20 octobre 2011 pour déterminer le nombre de sièges pour les services de navigation, est dévoyée par la prise en compte de tous les agents issus des DDT mixtes, alors que seules les voix des agents transférés à VNF devraient être prises en compte.

Les propositions de VNF pour la période transitoire seraient de 2 sièges pour FO au conseil d'administration, 3 sièges au comité technique unique, 3 représentants pour le CHSCT (public) et 4 délégués syndicaux pour le collège public, durant la période transitoire.

Pour l'organisation pérenne, le Directeur général doit revoir ces propositions sur l'augmentation du nombre de sièges au comité technique unique à la demande de notre organisation syndicale, avec une répartition proportionnelle aux effectifs du public et du privé.

Point divers :

Une réunion spécifique est prévue pour les élections des agents de catégorie C affectés à l'établissement public courant avril 2013.